



SAINT-HIPPOLYTE

AVIS PUBLIC

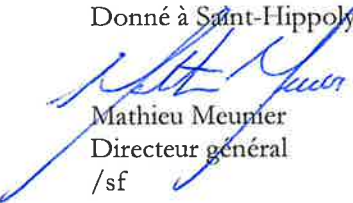
DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE (DDM)

Est, par le présent avis donné par le soussigné, directeur général de la susdite Municipalité, que le Conseil de la Municipalité de Saint-Hippolyte, à sa séance du 14 mai 2024, statuera sur les demandes ci-dessous détaillées.

| Immeuble visé | Nature et effets de la demande |
|--|--|
| DDM 2024-0010 971, chemin du lac Connelly | Autoriser, pour l'habitation unifamiliale existante, que celle-ci empiète de 3,53 mètres dans la marge latérale droite de 8 mètres prévue pour un terrain de 1500 mètres carrés et plus de la zone H-215. |
| UC 2024-0011 24, rue Couillard | Autoriser, pour le garage détaché projeté, un empiètement de 1,72 mètre dans la marge avant de 12 mètres et un empiètement de 1,7 mètre dans la marge latérale gauche de 5 mètres prévues pour un terrain de 1500 mètres carrés et plus. |
| DDM 2024-00013 25, rue de l'Ascension | Autoriser, pour l'habitation unifamiliale projetée, un empiètement de 2,8 mètres dans la marge avant de 11 mètres prévue pour un terrain de 1500 mètres carrés et plus de la zone H-205. |

Toute personne intéressée peut se faire entendre relativement à ces demandes lors de cette séance du Conseil, en transmettant par écrit à la Municipalité ses observations sur lesdites demandes et ce, avant le 10 mai 2024, en indiquant clairement quelle demande fait l'objet d'observations, le nom et les coordonnées de la personne qui les transmet, ainsi que le moyen privilégié pour communiquer avec elle, si requis (téléphone ou courriel).

Donné à Saint-Hippolyte, ce 17 avril 2024.


Mathieu Meunier
Directeur général
/sf